



**ASSOCIATION BELGE  
DES PARALYSÉS – ASBL**  
RPM : 407 574 303  
Chaussée de Gand 1434  
1082 Bruxelles  
Tél. : 02/421.69.65



# Contact

Site Internet : [www.abpasbl.be](http://www.abpasbl.be)

IBAN : BE48 7755 9201 1027

Semestriel  
Bureau de dépôt Bruxelles X

Belgique – België  
P.P.  
B - 7

75<sup>ème</sup> année  
n°1 - janvier 2012

E-mail:  
[info@abpasbl.be](mailto:info@abpasbl.be)

Organe d'information des handicapés moteurs  
Publié par l'Association Belge des Paralysés - ABP - association sans but lucratif, fondée en 1938  
Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine Fabiola

## Sommaire

- Editorial
- Changements à l'ABP
- Procès contre la COCOF
- Réformes de l'Etat - CARA - Accessibilité et mobilité
- Agenda 2012
- Intouchables - 3/12 - Téléthon - Chais'Art - Philippe Croizon
- Souvenirs des camps de vacances (suite)

## Cotisation 2012 Dons fiscalement déductibles

### La cotisation

Votre cotisation annuelle est un témoignage de solidarité vis-à-vis des projets de l'ABP.

Ce ne sont pas les cotisations des membres qui nous permettent de vivre mais elles sont néanmoins essentielles. Elles restent fixées à **13 €**.

Merci de compléter le bulletin de versement et de l'envoyer à votre banque.

### Les dons

Toutes les personnes qui veulent soutenir l'ABP peuvent le faire en une ou en plusieurs fois pour atteindre un **montant total de 40 €** sur l'année 2012.

Soyez très attentifs à ne rien écrire d'autre que **DON** dans la zone communication. Il ne peut y être fait mention d'aucune contrepartie.

Enfin, l'ABP est habilitée à recevoir **des legs**. Tous renseignements à ce sujet sur simple demande au secrétariat.

Merci d'avance.

## *EDITORIAL*

L'avez-vous remarqué dans l'en-tête ? Ce 1<sup>er</sup> numéro de 2012 indique que l'ABP entre dans sa 75<sup>ème</sup> année ! Félicitations à nous tous pour notre longévité et notre bonne santé !

Les célébrations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de votre association préférée n'auront, cependant, lieu qu'en 2013. Une équipe composée d'administrateurs et d'amis de l'ABP s'est, déjà, mise au travail pour élaborer un programme digne d'un tel anniversaire. Nous reviendrons sur le sujet quand tout sera au point.

En ce début d'année, j'ai le grand plaisir de vous annoncer l'arrivée de **Chantal PIRLOT de CORBION** comme directrice générale de l'ABP.

En collaboration avec le Conseil d'Administration et avec Vincent Danniau, coordinateur de projets, Chantal va poursuivre le travail de l'ABP mais en y ajoutant une vision nouvelle et en s'appuyant sur l'expérience acquise dans d'autres environnements depuis les années 1980.

En effet, Chantal, après des études en sciences économiques, a commencé son parcours professionnel par différentes missions de recherche et de développement à l'Institut Saint-Louis, à Louvain-la-Neuve et à la HEC Saint-Louis.



Elle a, ensuite, développé les activités de la Fondation PROMETHEA qui, comme beaucoup le savent, a pour objectif la promotion du mécénat culturel dans le monde des entreprises. La cérémonie annuelle de distribution des Caïus rend cette activité visible par tous.



Voici donc des changements importants dans la vie de notre association, gages de continuité et, aussi, de renouvellement.

C'est donc avec beaucoup de joie que je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une année 2012 pleine de joie et de succès.

Daniel Peltzer

**Changements à l'ABP :  
Une femme arrive ... Une autre s'en va !**



Après plus de 10 années de bons et loyaux services au sein de l'ABP, Marguerite Godefroid, notre chère collègue et collaboratrice / assistante sociale a pris, fin 2011, sa retraite anticipée.

Elle l'a bien méritée ! Nous la remercions, encore, très chaleureusement, pour tout ce qu'elle a accompli pour l'ABP et pour ses membres.

**Intervention dans  
le remboursement des voiturettes :  
Le Conseil d'Etat nous donne gain de  
cause dans le procès contre la COCOF**

Aidé dans son combat par l'ABMM (Association Belge des Maladies Neuro-Musculaires) et l'ABP, Cléon Angelo, défendu par Maître Kaiser, a remporté, avec l'arrêt du Conseil d'Etat (n° 215.309) du 23 septembre 2011, le procès qui l'opposait, depuis 2006, à la COCOF.

**Exposé des faits :**

Cléon Angelo, la cinquantaine, marié et père de trois enfants, est atteint de poliomyélite et paralysé des quatre membres. Il se déplace exclusivement en fauteuil roulant électrique, et ce depuis son plus jeune âge. Il mène néanmoins une vie active : il représente, avec fierté, les asbl ANLH (Association Nationale pour le Logement des Handicapés) et Autonomia.

Afin d'être intégré dans la vie sociale et de bénéficier au quotidien d'une liberté de mouvements pour réaliser les tâches qu'il doit effectuer (se laver, se vêtir, se déplacer, utiliser un ordinateur, ...), Cléon Angelo a besoin de disposer des aides techniques les plus pointues.

Au mois d'octobre 2006, il a obtenu l'intervention de sa mutuelle, à concurrence du montant maximum prévu par la nomenclature INAMI, pour l'achat d'une voiturette électrique munie d'un certain nombre d'accessoires « standard ». Cependant, afin de pouvoir conserver au maximum une autonomie indispensable à une réelle intégration sociale et professionnelle, certains accessoires ont dû être modifiés ou adaptés, tandis que d'autres, complémentaires, ont dû être prévus. À titre d'exemples, des dossiers et repose-têtes escamotables pour pouvoir s'habiller et se déshabiller seul ; une plaquette de plexiglas pour travailler à l'aide d'un ordinateur portable ; ...

Il s'agit, là, de frais supplémentaires pour lesquels l'INAMI n'intervient pas. Cléon Angelo a, donc, fait une demande d'intervention complémentaire, en date du 9 novembre 2006, à concurrence d'un montant de 5.466,66 € auprès de la Commission Communautaire Française (COCOF).

Cette demande se basait sur l'arrêté du Collège de la COCOF du 25 février 2000 concernant l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Cette réglementation est, notamment, destinée à permettre la couverture, par une aide financière, des éléments d'une voiturette non remboursés par l'INAMI.

La COCOF a marqué son accord pour intervenir dans le coût ... d'un seul accessoire (les accroche-taxis), à hauteur de ... 133,39 €.

### **Plusieurs actions en justice pour en arriver à l'heureux dénouement :**

Par un jugement du 30 mars 2007, le Tribunal du travail de Bruxelles a estimé fondée la totalité de la demande d'intervention de Cléon Angelo.

Suite à l'appel de la COCOF, la Cour du travail de Bruxelles a confirmé la décision du tribunal, dans un arrêt du 16 juin 2008.

Il y est, notamment, indiqué que, dans la mise en œuvre de la réglementation en cause, il fallait compléter la compétence de l'INAMI « *en invitant précisément la COCOF à remplir l'une de ses missions essentielles qui est de favoriser au maximum l'intégration sociale et professionnelle de la personne handicapée en intervenant dans le coût supplémentaire d'une aide individuelle dès lors que celle-ci est justifiée par le handicap de la personne concernée* ».

La Cour du travail a, en outre, affirmé qu'« *il résulte des éléments de la cause, que Cléon Angelo n'aurait pu mener une vie affective et familiale, sociale et professionnelle, comme il le fait depuis de nombreuses années, et dès lors, s'intégrer socialement, s'il n'avait pas mis tout en œuvre pour augmenter au maximum son indépendance et son autonomie, dans toute la mesure compatible avec son handicap et grâce aux aides techniques disponibles* ».

Dans un arrêt du 11 mai 2009, rejetant le pourvoi introduit par la COCOF, cette décision a été validée par la Cour de Cassation.

Entre-temps, plutôt que d'adapter les pratiques de son administration à ces décisions judiciaires justes et unanimes, le Collège de la COCOF a décidé de modifier sa réglementation dans un sens restrictif en vue de limiter les possibilités pour les personnes handicapées d'obtenir la prise en charge des compléments nécessaires à leur intégration sociale et professionnelle par voie judiciaire.

Le rapport précédant la publication d'un nouvel arrêté du 17 avril 2008 a précisé, sans complexe, que cette modification était « *due au fait que le Tribunal du travail de Bruxelles, dans le cas de recours de personnes handicapées [...] a interprété, dans ses jugements, [la réglementation] dans le sens très large* » et que le nouvel arrêté « *devrait permettre d'éviter de perdre des recours au tribunal* » (sic).

Ce sont les dispositions contestées de cet arrêté du 17 avril 2008 que le Conseil d'Etat a annulées dans son arrêt du 23 septembre 2011.

Si la réglementation restrictive ne pouvait plus remettre en cause le droit de Cléon Angelo à percevoir les 5.466,66 € d'aide, fruits d'une longue bataille, encore fallait-il, avec le soutien de l'ABMM et de l'ABP, porter le combat au bénéfice des futurs demandeurs d'aides.

**Ce qui est remarquable, tant en droit qu'en termes de justice sociale, dans l'arrêt du Conseil d'Etat**, c'est qu'il annule les dispositions attaquées de l'arrêté du 17 avril 2008, en raison de leur contrariété au droit à l'aide sociale garanti par l'article 23 de la Constitution, parmi les attributs du droit à la dignité humaine, et de l'effet de *standstill* prêté à cette disposition.

Ce principe de *standstill* a pour objet de **ne pas permettre**, sans respecter certaines balises, **à une réglementation d'opérer une diminution sensible du niveau de protection déjà consacré de la liberté constitutionnelle en cause (ici le droit à l'aide sociale)**.

Le Conseil d'Etat a présenté sa démarche en rappelant que le recours exigeait « *qu'il soit recherché si l'acte attaqué réduit sensiblement le degré de protection qu'offraient les dispositions préexistantes et, en cas de réponse affirmative, si la partie adverse peut se prévaloir de motifs liés à l'intérêt général justifiant un tel recul dans la protection accordée aux droits des personnes handicapées* ».

**Prenant notamment en compte l'interprétation positive de la réglementation antérieure faite par les juridictions du travail et la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat a constaté, le cumul de quatre mesures régressives** par rapport à la réglementation antérieure, jugeant notamment que « *des mesures qui, auparavant, apparaissaient "nécessaires" ou "indispensables", et non pas seulement utiles, à l'intégration des personnes handicapées cessent d'être qualifiées de telles, sans mesure compensatoire* ».

Le Conseil d'Etat a, de plus, tranché que cette réduction significative du niveau de protection du droit à l'aide sociale, dans ce domaine, n'était pas justifiée par un motif d'intérêt général, tel qu'un impératif budgétaire particulier.

#### **En conclusion :**

L'ABMM et l'ABP se sont lancés, corps et âmes, dans cette action en justice car Cléon Angelo n'est pas un exemple isolé.

D'autres ont rencontré des soucis similaires à propos de leur(s) fauteuil(s) électrique(s).

La voiturette n'est pas un « accessoire » anodin comme certaines personnes le pensent.

Elle s'avère un élément vital pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'acquérir une autonomie et de s'épanouir.

À l'heure où les transferts de compétences en matière de voiturettes se dirigent vers les régions, cet arrêt est un **RAPPEL A L'ORDRE**, à la COCOF, mais aussi à l'AWIPH et à la VAPH : il faut maintenir une vraie protection de la mobilité et de l'intégration des personnes handicapées.

#### ***Réformes de l'Etat***

Après quelques 540 jours sans gouvernement, la Belgique a, enfin, réglé sa situation unique au monde en décembre 2011.

Le gouvernement mis en place par Elio Di Rupo a pris, en opérant une Réforme de l'Etat attendue et nécessaire, certaines décisions intéressantes les personnes handicapées et leur entourage :

- Dans *l'accord Institutionnel pour une 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat daté du 11 octobre 2011*, figurent, parmi les compétences majeures transférées du fédéral aux régions :

- **l'emploi**
- **les soins de santé et l'aide aux personnes**
- **les allocations familiales**
- **la justice.**

- En ce qui concerne le handicap, il s'insère dans **« Soins de santé et aide aux personnes »**.

Voici quelques modifications :

- Les **aides techniques à la mobilité** (comme l'intervention pour les voiturettes) dépendront, désormais, des **régions**.
- L'**allocation d'aide aux personnes âgées (APA)** sera **communautarisée**.

Dans le cas de Bruxelles, bicommunautaire, l'APA sera transférée à la COCOM.

- Un moment menacés, les **titres-services** restent au nombre de 2000 (par an et par individu) pour les personnes handicapées.

- **Jean-Marc Delizée** est remplacé par **Philippe Courard** comme Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées.

- Médecins et mutuelles se sont mis d'accord pour qu'en 2012, l'indexation des honoraires des médecins généralistes ainsi que celle des prestations dites intellectuelles des médecins spécialistes soit de 1,5%. Les prestations dites techniques sont, elles, indexées d'1%.

#### ***Accessibilité et mobilité à Boussu : coups de chapeau***

L'ABP-Boussu nous a informé de deux belles initiatives dans leur région :

Tout d'abord, le fait que certains commerçants adaptent l'accès de leur magasin pour le rendre accessible aux PMR, en général et aux personnes en voiturette, en particulier.

C'est ainsi que la boucherie « Etablissement Dujardin » a mérité le premier prix orange de l'accessibilité accordé par le comité de l'ABP-Boussu.

Ensuite, le choix des supermarchés Delhaize de proposer à sa clientèle des caddies adaptés que l'on peut attacher aux voiturettes.

Félicitations aux commerçants ainsi qu'à l'équipe de Boussu pour ces bonnes nouvelles !

#### ***Le CARA et les nouvelles plaques d'immatriculation***

Nous vous avons parlé des nouvelles mesures prises, fin 2010, au sujet des plaques d'immatriculation dans le dernier ABP-Contact.

Voici quelques précisions qui nous ont été fournies à ce propos par la DGPH (Direction Générale des Personnes Handicapées) :

« L'introduction de la nouvelle plaque européenne a comme conséquence que lors de l'immatriculation d'une nouvelle voiture, le numéro d'immatriculation pour la catégorie BF des anciens permis de conduire (délivrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989) ne correspond plus.

L'arrêté royal du 6 mai 1988, transposant la directive européenne du 4 décembre 1980, a imposé que les adaptations soient mentionnées sur le permis de conduire. L'arrêté du 23 mars 1998, transposant la directive du 29 juillet 1991, a prévu que ces mentions soient indiquées sous forme de codes.

En cas de changement de permis de conduire, le préposé de l'administration communale n'est pas en mesure de transposer lui-même les adaptations en codes. Par conséquent, le titulaire d'un permis de conduire AF ou BF ou d'un permis de conduire sur lequel les adaptations ne sont pas encore mentionnées sous forme de codes doit présenter une attestation médicale indiquant les adaptations à apporter au véhicule sous forme de codes.

À cette fin, il doit prendre contact avec le CARA avec mention du fait qu'il s'agit d'un échange administratif d'un permis BF, après quoi le CARA lui enverra un questionnaire médical à remplir par l'intéressé et son médecin traitant. S'il apparaît du dossier que la situation médicale n'a pas changé (ce qui sera presque toujours le cas, puisqu'il s'agit de déficiences locomotrices), le CARA traitera le dossier dans une semaine. »

Voici les coordonnées du CARA :  
**Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles**  
Tél. 02/244.15.52 - Fax 02/244.15.92  
Email: [cara@ibsr.be](mailto:cara@ibsr.be)

## Agenda 2012

**Assemblée Générale de l'ABP : 12 juin**

**Réunions à l'ABP Boussu :**

Les activités se déroulent à l'Ecole Libre Saint-Géry, allée de la Motte à 7300 Boussu.

**25 février :** Spectacle musical des Elèves de l'Ecole de Musique de Madame Durieu

Les autres dates à réserver sont les suivantes :

**31 mars**  
**28 avril**  
**26 mai**  
**23 juin**

**1<sup>er</sup> septembre**  
**29 septembre**  
**27 novembre**  
**22 décembre.**

L'intitulé des activités n'est pas encore fixé, mais l'ABP vous fournira toutes les informations sur son site Internet.

**Réunions à l'ABP Rixensart :**

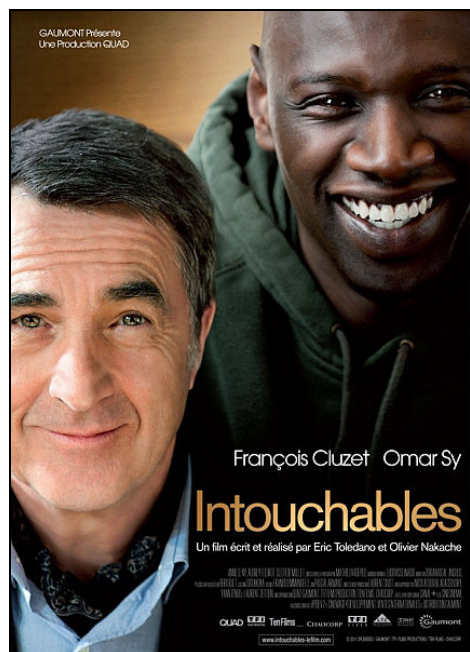
Les activités ont lieu à l'Ecole Sainte-Agnès, rue des Ecoles 26 à 1330 Rixensart.

**4 février :** Crêpes party  
**10 mars :** Thé dansant avec Frédéric Lamory  
**21 avril :** Souper annuel  
**20 mai :** Balade  
**17 juin :** Excursion  
**9 septembre :** Excursion  
**13 octobre :** Projection des activités 2011  
**17 novembre :** Projection "La Corse"  
**1er décembre :** Marché de Noël  
**15 décembre :** Goûter de Noël

**Salon Autonomies (Liège) :** du 26 au 28 avril

## Le film « Intouchables »

Sorti dans les salles de cinéma le 2 novembre dernier, le film « Intouchables » connaît un succès mémorable.



**Film français de l'année ! :**

À l'heure de la parution de l'ABP-Contact (soit 3 mois après sa sortie), quelques 18 millions de spectateurs l'ont vu en France.

Battant l'audience de films comme « *Le corniaud* », et « *La grande vadrouille* », il reste, pour le moment, à la seconde place des films français les plus regardés en salle de toute l'histoire, derrière « *Bienvenue chez les Ch'tis* » (20 millions).

En Belgique, plus de 500.000 personnes sont allées admirer (parfois dans des salles inadaptées et/ou inaccessibles) cette remarquable comédie.

### **Comédie s'inspirant d'une histoire vraie :**

**Philippe Pozzo di Borgo**, héritier de la noblesse franco-italienne, passionné de peintures et de musique (surtout classique) et ex-directeur des célèbres champagnes Moët & Chandon et Pommery, devient un riche tétraplégique après un accident de parapente en juin 1993.

Après un an de rééducation, il rentre chez lui et décide d'engager un aide à la vie journalière. Au hasard d'un chemin de vie, son choix se porte sur **Abdel Sellou**. Maghrébin, issu d'une cité et repris de justice, ce dernier est l'un des 90 candidats envoyés par l'ANPE (l'équivalent d'Actiris, du Forem ou de la VDAB en Belgique).

Philippe Pozzo di Borgo dit de lui dans son livre « *Le second souffle* » (p.131-132 de l'édition 2011) : « *Il est insupportable, vaniteux, orgueilleux, brutal, inconstant, humain. Sans lui, je serais mort de décomposition. Abdel m'a soigné sans discontinuité comme si j'étais un nourrisson. Attentif au moindre signe, présent pendant toutes mes absences, il m'a délivré quand j'étais prisonnier, protégé quand j'étais faible. Il m'a fait rire quand je craquais. Il est mon diable gardien.* »

« *Intouchables* » retrace le parcours chaotique de ces 2 hommes que tout semble opposer. Le film relate, au travers de moments de doutes, mais aussi des délires inoubliables, la formidable amitié qui va naître entre eux et qui dure depuis 20 ans.

### **Campée par 2 acteurs d'exception :**

Dans cette production d'**Olivier Nakache** et **Eric Toledano**, **François Cluzet**, déjà 60 films à son actif, joue tout en sobriété et autodérision. **Omar Sy**, dont il s'agit du premier grand rôle au cinéma, s'affaire, lui, avec malice, énergie et répondant. Donner la réplique à un partenaire, c'est du connu dans son cas, lui qui est adoré du grand public pour ses sketches en duo dans le SAV (Service Après-Vente) d'Omar et Fred sur Canal +.

Outre la complicité émouvante et comique des acteurs, nous sommes interpellés, dans ce film, par les thématiques abordées : l'accessibilité, l'aide à la vie journalière, la mobilité, les places de stationnement, la sexualité, ...

Envie d'en savoir plus sur le film et/ou les vrais « acteurs » ? :

Des extraits sont disponibles sur le site de l'ABP. Vous pouvez, aussi, lire « *Le second souffle* » de Philippe Pozzo di Borgo (sorti en 2001 et réédité en 2011 aux Editions Bayard) ou regarder les documentaires sur le sujet (dont les liens sont, aussi, sur notre site).

**3 décembre :**  
**Journée Internationale des**  
**Personnes Handicapées**



### **À l'initiative de l'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée) :**

En 2011, une trentaine d'associations du secteur du handicap se sont unies, pour la première fois, autour d'un badge 3/12 (dont vous voyez le logo ci-dessus) créé pour l'occasion.

### **Une première mondiale en Belgique :**

Soyons-en fiers et espérons que ce symbole devienne, les années à venir, aussi répandu que le ruban rouge du sida le 1<sup>er</sup> décembre.

Ce badge est rond (le cercle représente l'infini, l'absolu) et violet (dans l'Antiquité, cette couleur était celle de l'unité, du peuple et de la démocratie).

Pour la petite histoire, le 3 décembre tombera un lundi en 2012 et on célébrera la 20<sup>ème</sup> Journée Internationale des Personnes Handicapées.

### **En ce qui nous concerne à l'ABP :**

Nous avons eu l'opportunité de distribuer ce badge le 3 décembre (voir photo ci-après) lors du match de football de division 2 opposant le White Star Woluwé à Roulers (perdu 1-2 pour l'anecdote).



De gauche à droite - de haut en bas :  
 Vincent Danniau (ABP), Daniel Peltzer (ABP), Eric Bott  
 (Echevin des Sports de la commune de Woluwé Saint-Lambert),  
 Cédric (supporter du White Star) et  
 Bienvvenu Mputu  
 (travailleur de Manufast-ABP et fondateur de l'asbl Handicongo)

## Téléthon

Le 3 décembre se tenait, aussi, comme chaque année, le Téléthon. Pour sa 25<sup>ème</sup> édition, l'opération a connu des fortunes diverses.

En France, le parrain était l'humoristique Gad Elmaleh et quelques 86 millions d'euros de promesses de dons ont été récoltés (soit 2 millions de plus que l'an précédent).

Dans notre pays, nos amis de l'A.B.M.M. et le parrain de la version belge, Philippe Geluck, ont eu moins de chance. Victimes d'un ennui technique avec le non affichage du numéro de téléphone belge pendant un des deux jours de l'opération, ils ont dû se contenter de 71.250 euros (soit 25.000 de moins qu'en 2010). Le Chat s'en arrache encore le pelage et son papa, les cheveux qu'il lui reste !

Soutenons le Téléthon belge en 2012 pour exploser positivement, cette fois, le compteur et l'affichage !

## Exposition « Chais'Arts »

Autre superbe initiative à signaler : l'exposition « Chais'Arts » de notre ami Cléon Angelo.

Visible dans le métro bruxellois à la station Botanique depuis le 3 décembre et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, elle revisite, avec audace et humour, les sigles des personnes handicapées.

EXPOSITION TENTOONSTELLING EXHIBITION  
 Autonomia asbl et la STIB vous présentent  
 Autonomia vzw en MIVB stellen voor

# Chais'Art

de - van  
 Cléon Angelo & Bénédicte Gastout

www.chaisart.eu

METRO BOTANIQUE - KRUIDTUIN  
 EXPOSITION - TENTOONSTELLING  
 03 . 12 . 2011 - 01 . 03 . 2012

AUTONOMIA  
 AVEC LE SOUTIEN DE - MET DE STEUN VAN:  
 STIB

Tous les sigles détournés sur le site :  
<http://www.chaisart.eu>

## Défi humain et sportif de l'année : Philippe Croizon ses 4 traversées de mers à la nage !

**Philippe Croizon.** Ce nom vous est-il familier ?  
 Un exemple d'abnégation, un modèle, invalide,  
 pour tous ceux qui baissent trop vite les bras ...

### Un miraculé :

La quarantaine d'années, Français, Philippe a vu son destin basculer en mars 1994. Pendant un déménagement, il est monté sur un toit pour démonter une antenne TV. Celle-ci a touché une ligne à haute tension. Il a été électrocuté : 20.000 volts qui l'ont tué et 20.000 autres qui l'ont ramené à la vie ! Après 2 mois dans le coma, il s'est réveillé, **amputé des 4 membres.**

### Un défi de taille :

En **septembre 2010**, après des années de rééducation (pendant lesquelles il a, notamment, appris, à (re)conduire une voiture) puis un travail acharné pour se débrouiller dans l'eau avec ses prothèses, l'homme, dopé au courage, à l'amour et à l'humour, a réalisé un véritable exploit :

**Traverser, seul, la Manche à la nage !**

### Et pourquoi pas un second (défi) ?

Début mai, Philippe entamera un second chapitre maritime culotté ... en duo, cette fois.

Avec son ami nageur (valide), Arnaud Chassery, ils s'attaqueront à un fameux périple :

#### **Relier 5 continents à la nage en traversant 4 mers.**

Pour cela, 20-25 kilomètres, d'abord, entre l'Océanie et l'Asie en partant de Papouasie Nouvelle-Guinée. Ensuite, en juin, la Mer Rouge, de la Jordanie jusqu'à l'Égypte. Troisième étape, en juillet, avec le détroit de Gibraltar entre l'Espagne et le Maroc. Enfin, comme final, les 4 kilomètres du détroit de Bering entre l'Asie et l'Amérique.

Au-delà du fait que chacune de ces mers a une température différente et qu'ils risquent, à tout moment, l'hypothermie, ils devront faire face aux courants violents, à la pollution (à certains endroits) et à la faune marine pas toujours accueillante (méduses, requins, ...).

Espérons que cette folie soit couronnée de succès !

Vous désirez en apprendre davantage ?  
Procurez-vous le livre de Philippe Croizon :  
« J'ai décidé de vivre » ou visitez son site :  
<http://www.nageraudeladesfrontieres.com>

#### **Souvenirs des camps de vacances (suite)**

Pour finir, nous vous proposons la seconde partie du témoignage de **Thomas DETRY** sur les belles rencontres des camps de vacances entre 1957 et 1962. (La première partie se trouvait l'édition d'octobre 2011).

**Denise** : « Denise avait 20 ans en 1959 et était en voiturette. Elle a fini par épouser un aide qu'elle a connu, plus tard, lors d'un autre camp. J'ai eu de ses nouvelles en 1995 : elle qui jouait de la guitare avant n'était plus capable d'en jouer, mais elle avait créé une association pour handicapés atteints de myopathie. Elle nous a quittés en décembre 2010. »

**Many** : « J'ai rencontré Many en camp de 1959. Elle terminait ses études d'assistante sociale. Elle terminait ses études d'assistante sociale. J'ai beaucoup pensé à elle entre le camp de 1959 et celui de 1960. Après le camp de 1960, je lui ai parlé et nous nous sommes souvent vus. Nous avons fait le camp de 1961 ensemble. En 1962, nous faisons partie du trio de responsables à Dalhem. C'était notre dernier camp. Many est devenue mon épouse, le 27 avril 1963.

*Nous avons eu 5 enfants : 5 garçons ! Tout s'est bien passé avec eux. Aujourd'hui, nous avons 10 petits enfants qui égayent fort notre troisième âge ! Deux de mes jeunes frères ont fait des camps. Du côté de mon épouse, Many, deux de ses sœurs ; Nicole et Bernadette ainsi que la fille aînée de Bernadette ont grandi grâce aux camps. »*

**2011** : « Nous sommes heureux d'avoir pu passer le flambeau et de savoir qu'en 2012, 50 ans après, des jeunes aideront encore des personnes handicapées et s'épanouiront, comme nous l'avons fait, à leur contact ! »

*« Dalhem a tenu une grande place (6 camps successifs + un camp à Heist) dans ma vie. À l'époque, je me suis demandé plusieurs fois pourquoi j'y retournais chaque année. À 75 ans, après moult réflexions, je crois, enfin, pouvoir un peu comprendre. Il n'est jamais trop tard ! Je pense que j'étais attiré par ce que j'ai appelé « l'aura vécue ». Le groupe de 40 personnes (handicapés et aides) était porteur de cette « aura », cette « magie ». »*

*« J'ai constaté en écrivant ce texte que je visais, particulièrement, mes petits-enfants. Les 2 aînées ont 15 ans. Si ils et elles pouvaient faire des camps plus tard ... à 19-20 ans ! Et connaître cette joie. »*

**Une bien belle tradition familiale les camps, ne trouvez-vous pas ?**

**Pour en savoir plus à ce sujet  
(le programme 2012 arrivera en mars),  
mais aussi lire d'autres contenus mis à jour  
par Vincent DANNIAU,  
rendez-vous sur le site de l'ABP :  
[www.abpasbl.be](http://www.abpasbl.be)**

**ABP-Contact**

Avec le soutien de la

**Loterie Nationale**  
VOUS JOUEZ  VOUS AIDEZ

et de la



**FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**